

**COÛTS ASSUMÉS PAR LES ABATTEURS MANUELS
ET LES OPÉRATEURS DE DÉBROUSSAILLEUSE
POUR L'ACHAT, LE FONCTIONNEMENT ET
L'ENTRETIEN DE LEUR ÉQUIPEMENT**

RAPPORT D'ENQUÊTE

**Comité sectoriel de main-d'œuvre
en aménagement forestier**

Décembre 1999

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION	1
MÉTHODE	2
LE QUESTIONNAIRE	2
L'ÉCHANTILLON	2
L'ENQUÊTE TÉLÉPHONIQUE	3
RÉSULTATS	6
LES CARACTÉRISTIQUES DES RÉPONDANTS	6
LES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR LES TRAVAILLEURS FORESTIERS SELON L'EMPLOI	7
– LES OPÉRATEURS DE DÉBROUSSAILLEUSE	8
– LES ABATTEURS MANUELS	9
EN GUISE DE CONCLUSION	11

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1	RÉPARTITION DES TRAVAILLEURS FORESTIERS QUI ONT PARTICIPÉ À L'ENQUÊTE, SELON LA RÉGION, ET SELON L'EMPLOI OCCUPÉ AU COURS DE LA SAISON 1998-1999	4
TABLEAU 2	CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAILLEURS FORESTIERS QUI ONT PARTICIPÉ À L'ENQUÊTE, SELON L'EMPLOI OCCUPÉ AU COURS DE LA SAISON 1998-1999	6
TABLEAU 3	OPÉRATEURS DE DÉBROUSSAILLEUSE DÉPENSES LIÉES À L'ACHAT, À L'ALIMENTATION ET À L'ENTRETIEN DE LA DÉBROUSSAILLEUSE, ET À L'ACHAT DES VÊTEMENTS ET DES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ : MONTANTS DÉBOURSÉS EN MOYENNE, PAR TRAVAILLEUR, POUR UNE SEMAINE DE TRAVAIL, SAISON 1998-1999	9
TABLEAU 4	ABATTEURS MANUELS DÉPENSES LIÉES À L'ACHAT, À L'ALIMENTATION ET À L'ENTRETIEN DE LA SCIE À CHAÎNE, ET À L'ACHAT DES VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ : MONTANTS DÉBOURSÉS, EN MOYENNE, PAR TRAVAILLEUR, POUR UNE SEMAINE DE TRAVAIL, SAISON 1998-1999	10

PRÉSENTATION

À l'automne 1998, le Comité sectoriel de main-d'œuvre en aménagement forestier a entrepris une enquête sur les coûts assumés par les opérateurs de débroussailleuse et les abatteurs manuel pour occuper leur emploi. L'enquête a été réalisée au cours de l'hiver 1999. En tout, 171 travailleurs forestiers ont répondu à nos questions par le biais d'une entrevue téléphonique.

Les dépenses qui faisaient l'objet de l'enquête étaient liées à l'achat, à l'alimentation en carburant et à l'entretien du principal outil de travail, ainsi qu'à l'achat des vêtements et équipements de sécurité. Par contre, les dépenses liées aux déplacements en forêt n'ont pas fait l'objet de l'enquête, ni la rémunération des travailleurs forestiers. Il a été décidé d'aborder ces deux importants éléments de la situation des travailleurs forestiers dans le cadre de l'*Enquête sur la main-d'œuvre forestière au Québec en 1999*, qui est d'ailleurs en cours de réalisation.

Dans le présent rapport, nous livrons les résultats obtenus au terme de notre démarche.

MÉTHODE

LE QUESTIONNAIRE

Une première version du questionnaire a été rédigée par un agent de recherche du CSMOAF en novembre 1998. Cette version a été révisée avec la collaboration de cinq informateurs clés : deux travailleurs forestiers, membres du conseil d'administration du CSMOAF, et trois autres travailleurs forestiers, dont les coordonnées avaient été transmises par des employeurs (groupement forestier ou coopérative forestière), également membres du conseil d'administration. La version finale du questionnaire a été déposée au CSMOAF le 11 décembre 1998, soit le jour de la quatorzième rencontre du conseil d'administration.

Intitulé « Coûts assumés par les abatteurs manuels et les opérateurs de débroussailleuse pour l'achat, le fonctionnement et l'entretien de leur équipement », le questionnaire comprend trois sections. Les questions de la première section s'adressent à tous les répondants : nombre d'années d'expérience comme travailleur forestier, nombre de semaines travaillées au cours de la dernière saison, emploi occupé... Les questions de la deuxième section s'adressent uniquement aux opérateurs de débroussailleuse, et celles de la troisième section, uniquement aux abatteurs manuels. Ces questions portent sur les dépenses effectuées par les travailleurs forestiers au cours de la saison 1998-1999.

Les travailleurs forestiers ne tenant pas nécessairement un registre détaillé de leurs dépenses, le questionnaire a été conçu de manière à aider les répondants à estimer les montants qu'ils avaient déboursés au cours des derniers mois, en leur proposant plus d'une façon de répondre à nos questions. Par exemple, à une question portant sur la consommation de carburant, le travailleur pouvait répondre en précisant les montants d'argent déboursés chaque semaine pour l'achat d'essence et l'huile, ou en indiquant le nombre de litres ou de gallon que contenait son bidon à essence, la quantité d'huile qu'il y ajoutait, le nombre de jours de travail qu'il pouvait faire avec un bidon... Il était par la suite relativement facile d'estimer la valeur de cette dépense, en nous référant au coût moyen de l'essence et de l'huile.

L'ÉCHANTILLON

La population visée par l'enquête était celle des travailleurs ayant au moins deux ans d'expérience (deux saisons d'opération) et qui, au cours de la saison 1998-1999, avaient occupé un emploi d'opérateur de débroussailleuse, ou un emploi d'abatteur manuel, ou les deux emplois, dans une ou plus d'une entreprise forestière du Québec. Le premier critère (au moins deux saisons d'opération) a été retenu de façon à ce que les résultats de l'enquête reflètent vraisemblablement la situation des travailleurs

forestiers qui avaient atteint un rendement suffisant pour gagner convenablement leur vie.

Il n'existe pas de « liste » pouvant servir de base à la construction d'un échantillon de travailleurs forestiers occupant un emploi d'opérateur de débroussailleuse ou d'abatteur manuel au Québec. C'est pourquoi nous avons fait appel à la collaboration des directeurs généraux des coopératives forestières et des groupements forestiers. À la fin de décembre 1998, le CSMOAF a fait parvenir une lettre à ces derniers, dans laquelle il leur était demandé de transmettre les coordonnées d'un certain nombre de travailleurs forestiers qui avaient au moins deux saisons d'opération d'expérience, et qui avaient été à l'emploi de leur entreprise au cours de la saison 1998-1999 : deux opérateurs de débroussailleuse, deux abatteurs manuels, et quatre travailleurs qui avaient occupé les deux emplois. Si l'entreprise n'avait pas eu à son emploi des travailleurs forestiers appartenant à l'une des deux premières catégories (opérateur de débroussailleuse ou abatteur manuel) au cours de la saison 1998-1999, il était demandé au directeur de fournir quatre noms d'employés appartenant à l'autre catégorie (plutôt que deux). En plus d'une copie du questionnaire, la lettre adressée aux directeurs généraux était accompagnée d'un court document dans lequel étaient expliqués les objectifs de l'enquête (voir en annexe).

Les directeurs généraux des coopératives forestières et des groupements forestiers ont favorablement répondu à l'appel. Au cours du mois de janvier 1999, le CSMOAF a, grâce à eux, amassé 208 noms de travailleurs forestiers venant des quatre coins du Québec. Il s'agit d'un échantillon dit « accidentel », puisqu'il ne repose pas sur le hasard systématique, mais sur le point de vue des directeurs d'entreprise. Sur le plan méthodologique, nous pouvons dire que l'échantillon est « représentatif » parce que composé de travailleurs forestiers qui, selon leurs employeurs, « représentent » le métier. (En fait, il s'agit d'un autre type de représentativité que celle dite « statistique ».)

L'ENQUÊTE TÉLÉPHONIQUE

Nous avons préalablement fait parvenir une copie du questionnaire à tous les travailleurs forestiers inscrits sur notre liste de 208 noms, de façon à ce qu'ils puissent se familiariser avec la nature des questions que nous avons à leur poser. Entre la mi-janvier et la mi-avril, une employée du CSMOAF a téléphoné à chacun de ces travailleurs pour recueillir leurs réponses. La majorité d'entre eux avaient consulté le questionnaire, mais peu avaient pris le temps de répondre aux questions à l'avance. Les répondants ayant un exemplaire du questionnaire en main, les entrevues téléphoniques ont pu se dérouler rondement.

En moyenne, trois appels étaient nécessaires avant de pouvoir réaliser l'entrevue. Certains répondants désiraient fixer un rendez-vous téléphonique avec l'intervieweuse,

d'autres préféraient simplement qu'elle leur téléphone à un autre moment. Chacune des entrevues téléphoniques a duré environ trente minutes. En général, les travailleurs forestiers se sont montrés intéressés à la démarche du CSMOAF.

Sur les 208 travailleurs forestiers dont nous avons les coordonnées, 171 ont participé à l'enquête (soit un taux de réponse de 82,2%) : 67 opérateurs de débroussailleuse, 42 abatteurs manuels, et 62 travailleurs qui avaient occupé les deux emplois au cours de la saison 1998-1999. Les chiffres du TABLEAU 1 indiquent la répartition des répondants, selon la région et selon l'emploi. On peut y observer que les travailleurs forestiers du Bas Saint-Laurent sont fortement représentés, particulièrement dans le groupe « opérateurs de débroussailleuse–abatteurs manuels ».

TABLEAU 1			
RÉPARTITION DES TRAVAILLEURS FORESTIERS QUI ONT PARTICIPÉ À L'ENQUÊTE, SELON LA RÉGION, ET SELON L'EMPLOI OCCUPÉ AU COURS DE LA SAISON 1998-1999			
RÉGION	OPÉRATEURS DE DÉBROUSSAILLEUSE	ABATTEURS MANUELS	OPÉRATEURS DE DÉBROUSSAILLEUSE–ABATTEURS MANUELS
	N = 67	N = 42	N = 62
Bas-Saint-Laurent	11	9	23
Gaspésie	6	9	4
Côte-Nord	3	1	0
Saguenay–Lac-Saint-Jean	5	3	8
Québec	4	3	3
Chaudière-Appalaches	8	2	12
Mauricie–Bois-Francs	5	4	2
Estrie	7	6	2
Outaouais	5	3	2
Laurentides	5	2	2
Abitibi–Témiscamingue	6	0	4
Nord-du-Québec	2	0	0

Pour ce qui est des 37 travailleurs dont nous avons les coordonnées mais qui n'ont pas participé à l'enquête, soit l'intervieweuse n'est pas arrivée à les joindre, soit ils ne désiraient pas répondre à nos questions, ou encore, ils n'avaient pas travaillé en forêt au cours de la saison 1998-1999.¹

À l'aide du logiciel SAS, les données recueillies ont été traitées en vue d'une analyse comparative selon l'emploi occupé au cours de la saison 1998-1999 : opérateur de débroussailleuse, abatteur manuel, ou les deux.

Au moment de l'analyse des résultats, nous avons dû malheureusement reconnaître que les données recueillies auprès des travailleurs qui avaient occupé deux emplois au cours de la saison 1998-1999 (opérateur de débroussailleuse et abatteur manuel) n'étaient pas valables. En effet, le questionnaire ayant d'abord été conçu en fonction des travailleurs qui avaient occupé un seul emploi, certaines précautions auraient dû être prises au moment de la collecte des données auprès des travailleurs qui en avaient occupé deux. Ces précautions qui n'ont pas été prises, de sorte que plusieurs répondants qui avaient occupé deux emplois ont vraisemblablement multiplié par deux certaines dépenses qu'ils avaient effectuées au cours de la saison. De plus, nous aurions dû contrôler les réponses touchant la durée de vie des outils.

1. Ces derniers cas étaient exceptionnels, car les directeurs généraux devaient, en principe, transmettre des noms de travailleurs forestiers qui avaient été actifs au cours des derniers mois.

RÉSULTATS

LES CARACTÉRISTIQUES DES RÉPONDANTS

Avant de présenter les résultats obtenus en ce qui a trait aux dépenses effectuées par les travailleurs forestiers, voyons les quelques grandes caractéristiques qui distinguent les répondants selon l'emploi qu'ils ont occupé au cours de la saison 1998-1999.

TABLEAU 2			
CARACTÉRISTIQUES DES TRAVAILLEURS FORESTIERS QUI ONT PARTICIPÉ À L'ENQUÊTE, SELON L'EMPLOI OCCUPÉ AU COURS DE LA SAISON 1998-1999			
CARACTÉRISTIQUE	OPÉRATEURS DE DÉBROUSSAILLEUSE N = 67	ABATTEURS MANUELS N = 42	OPÉRATEURS DE DÉBROUSSAILLEUSE-ABATTEURS MANUELS N = 62
NOMBRE MOYEN D'ANNÉES D'EXPÉRIENCE	± 8,5 années	± 21 années	± 6 années en « débroussaillage » et ± 12,5 années en abattage
NOMBRE MOYEN DE SEMAINES TRAVAILLÉES	± 23 semaines en « débroussaillage » et ± 2 semaines au reboisement	± 27 semaines en abattage	± 12,5 semaines en « débroussaillage », ± 10,5 semaines en abattage et ± 1 semaine au reboisement
DURÉE MOYENNE DE LA JOURNÉE DE TRAVAIL	± 9 heures, dont ± 1 heure pour l'entretien des outils	± 9,5 heures, dont ± 1 heure pour l'entretien des outils	± 9 heures, dont ± 1 heure pour l'entretien des outils

Comme nous pouvons le voir au TABLEAU 2, chacun des trois groupes de travailleurs forestiers a un profil particulier. Les opérateurs de débroussailleuse ont en moyenne 8,5 années d'expérience en forêt, comparativement à 21 années pour les abatteurs manuels. Ces premiers résultats correspondent au fait généralement admis que les « débroussailleurs » – dont le métier a été introduit il y a à peine quinze ans – composent une main-d'œuvre plus jeune que les abatteurs.

Les abatteurs manuels ont travaillé, en moyenne, un plus grand nombre de semaines que les opérateurs de débroussailleuse au cours de la saison 1998-1999 : 27 semaines, comparativement à 25. De plus, les abatteurs manuels n'ont exercé qu'une fonction, alors que les opérateurs de débroussailleuse en ont exercé deux. En effet, sur leurs 25 semaines de travail en forêt, ces derniers en ont consacré 2 au reboisement.

Pour ce qui est des travailleurs forestiers qui ont exercé les fonctions d'opérateur de débroussailleuse et d'abatteur manuel au cours de la saison 1998-1999 (par commodité, nous les appellerons les « abatteurs-débroussailleurs »), leurs caractéristiques les rapprochent davantage des opérateurs de débroussailleuse que de des abatteurs manuels.¹ Les abatteurs-débroussailleurs sont vraisemblablement, comme les opérateurs de débroussailleuse, globalement plus jeunes que les abatteurs manuels. En effet, leurs années d'expérience en abattage et en débroussaillage ayant été accumulées en même temps, ils travaillent en forêt depuis environ une douzaine d'années, comparativement à un peu plus d'une vingtaine d'années pour les abatteurs, et moins d'une dizaine d'années pour les opérateurs de débroussailleuse.

Enfin, comme leurs collègues opérateurs de débroussailleuse, les abatteurs-débroussailleurs ont aussi travaillé au reboisement au cours de la saison 1998-1999, le quart d'entre eux ayant consacré en moyenne 4 semaines à cette activité (ce qui revient à 1 semaine pour l'ensemble du groupe).

Bref, chacun des trois groupes de répondants reflète, à sa manière, un type particulier de travailleurs forestiers.

LES DÉPENSES EFFECTUÉES PAR LES TRAVAILLEURS FORESTIERS SELON L'EMPLOI

Rappelons les dépenses qui font l'objet de la présente enquête :

- l'achat du principal outil, débroussailleuse ou scie à chaîne, ou des deux principaux outils, dans le cas des abatteurs-débroussailleurs;
- l'achat d'accessoires ou de pièces de rechange : limes, lames, chaînes, bougies, filtres à air, filtres à essence...;
- l'achat de carburant (huile et essence);
- l'achat d'huile à chaîne (pour les travailleurs qui utilisent une scie à chaîne);

1. Même si, par ailleurs, ils ont accumulé plus d'années d'expérience en abattage (soit 12,5 années) qu'en « débroussaillage » (6 années).

- l’entretien du principal outil, ou des deux principaux outils, incluant les montants des réparations ou des autres dépenses exceptionnelles;
- l’achat des équipements et des vêtements de sécurité : casque, équipement de protection de la vue (lunette, visière)...

Les dépenses des travailleurs forestiers ont été calculées sur une base hebdomadaire. Pour l’achat d’une débroussailleuse ou d’une scie à chaîne, les calculs ont été effectués à partir des trois renseignements suivants : les montants déboursés pour l’achat de l’outil, la durée de vie de celui-ci, et le nombre de semaines travaillées au cours de la saison 1998-1999.¹

LES OPÉRATEURS DE DÉBROUSSAILLEUSE

Les opérateurs de débroussailleuse déboursent, en moyenne, 1000,74\$ pour l’achat de leur principal outil de travail. Ils estiment la durée de vie de leur débroussailleuse à près de 2 saisons d’opération (1,9). Ce qui, d’après les calculs effectués sur la base du nombre de semaines travaillées durant la saison 1998-1999, revient à une durée de vie 40 semaines de travail. Pour une semaine de travail, les dépenses des opérateurs de débroussailleuse pour l’achat de leur principal outil de travail reviennent, en moyenne, à 30,76 \$ par semaine.

Pour ce qui est des autres dépenses qu’ils ont faites en 1998-1999, les opérateurs de débroussailleuse estiment à 28,48\$ par semaine les montants déboursés pour l’achat de carburant; à 13,06\$ par semaine, ceux déboursés pour l’achat d’accessoires de rechange; et à 25,12\$ par semaine, les montants déboursés pour l’entretien de leur débroussailleuse, soit un sous-total de 97,42\$ par semaine pour les dépenses liées à la débroussailleuse (achat, alimentation en carburant et entretien).

Pour l’achat de leurs vêtements et de leurs équipements de sécurité, les opérateurs de débroussailleuse estiment les montants qu’ils ont déboursés à 13,57\$ par semaine.

Au total, d’après les estimations qu’ils en ont faites, les dépenses des opérateurs de débroussailleuse durant la saison 1998-1999, pour leur outil de travail d’une part, et pour leurs vêtements et leurs équipements de sécurité d’autre part, s’élèvent à 110,99\$ par semaine.

1. Le calcul de la durée de vie des outils ne tient pas compte de l’usure due à l’utilisation de la débroussailleuse ou de la scie à chaîne à des fins personnelles – utilisation dont l’incidence est négligeable sur la durée de vie, d’après les vérifications que nous avons faites au moyen de certaines questions.

TABLEAU 3 OPÉRATEURS DE DÉBROUSSAILLEUSE DÉPENSES LIÉES À L'ACHAT, À L'ALIMENTATION ET À L'ENTRETIEN DE LA DÉBROUSSAILLEUSE, ET À L'ACHAT DES VÊTEMENTS ET DES ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ : MONTANTS DÉBOURSÉS EN MOYENNE, PAR TRAVAILLEUR, POUR UNE SEMAINE DE TRAVAIL, SAISON 1998-1999	
DÉPENSES	MONTANTS (en moyenne, par semaine)
ACHAT, ALIMENTATION ET ENTRETIEN DE LA DÉBROUSSAILLEUSE	97,42 \$
– Achat (N = 65)*	30,76 \$
– Carburant (N = 65)	28,48 \$
– Accessoires (N = 66)	13,06 \$
– Entretien (N = 64)	25,12 \$
ACHAT DES VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ (N = 67)	13,57 \$
TOTAL	110,99 \$

* Nombre de répondants.

LES ABATTEURS MANUELS

Les abatteurs manuels déboursent, en moyenne, 870,02\$ pour l'achat de leur scie à chaîne. Ils estiment la durée de vie de celle-ci à moins de 2 saisons d'opération (1,7). Ce qui, d'après des calculs effectués sur la base du nombre de semaines travaillées durant la saison 1998-1999, revient à une durée de vie de 45 semaines de travail. Pour une semaine de travail, les dépenses faites par les abatteurs manuels pour l'achat de leur scie à chaîne reviennent, en moyenne, à 24,11 \$ par semaine (TABLEAU 4).

Pour ce qui est des autres dépenses qu'ils ont faites en 1998-1999, les abatteurs manuels estiment à 23,09\$ par semaine les montants déboursés pour le carburant; à 13,06\$ par semaine, ceux déboursés pour l'huile à chaîne; à 15,52\$ par semaine, ceux déboursés pour les accessoires de rechange; et à 15,11\$ par semaine, les montants déboursés pour l'entretien de leur scie à chaîne, soit un sous-total de 90,08\$ par semaine pour les dépenses liées à la scie à chaîne (achat, alimentation en carburant et entretien).

Pour l'achat de leurs vêtements et de leurs équipements de sécurité, les abatteurs manuels estiment les montants qu'ils ont déboursés à 19,52\$ par semaine.

Au total, d'après les estimations qu'ils en ont faites, les dépenses des abatteurs manuels durant la saison 1998-1999, pour leur outil de travail d'une part, et pour leurs vêtements et leurs équipements de sécurité d'autre part, s'élèvent à 109,60\$ par semaine.

TABLEAU 4 ABATTEURS MANUELS DÉPENSES LIÉES À L'ACHAT, À L'ALIMENTATION ET À L'ENTRETIEN DE LA SCIE À CHAÎNE, ET À L'ACHAT DES VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ : MONTANTS DÉBOURSÉS, EN MOYENNE, PAR TRAVAILLEUR, POUR UNE SEMAINE DE TRAVAIL, SAISON 1998-1999	
DÉPENSES	MONTANTS (en moyenne, par semaine)
ACHAT, ALIMENTATION ET ENTRETIEN DE LA SCIE À CHAÎNE	90,08 \$
– Achat (N = 41)*	24,11 \$
– Carburant (N = 35)	23,09 \$
– Huile à chaîne (N = 32)	12,25 \$
– Accessoires (N = 42)	15,52 \$
– Entretien (N = 38)	15,11 \$
ACHAT DES VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENTS DE SÉCURITÉ (N = 38)	19,52 \$
TOTAL	109,60 \$

* Nombre de répondants.

EN GUISE DE CONCLUSION

Selon les travailleurs forestiers qui siègent au conseil d'administration du CSMOAF, les résultats que nous venons de présenter reflètent correctement la réalité.

Reste à compléter le tableau des dépenses effectuées par les travailleurs forestiers, en y ajoutant celles liées au transport en forêt. Il reste également à établir un rapport entre ces dépenses et les revenus des travailleurs forestiers, afin d'évaluer correctement leur situation en ce qui a trait à la rémunération. En effet, des dépenses de 100\$ ou 200\$ par semaine peuvent être considérées comme relativement élevées ou non : cela dépend du salaire reçu, des règles fiscales, et d'autres éléments.

Ces questions seront abordées dans le cadre de l'Enquête sur la main-d'œuvre forestière au Québec, menée actuellement au CSMOAF (voir p. [...]). La collaboration – essentielle – des travailleurs forestiers et de leurs employeurs est une fois de plus requise.